

# Le Beau Rivageois

volume 20 • numéro 201

Janvier 2023



*Plaisirs d'hiver  
à Saint-Patrice !*



## LE MOT DU MAIRE

Chers Beaurivageoises et Beaurivageois,

J'espère que les fêtes de fins d'année vous ont apporté toute l'énergie pour entamer une nouvelle année à la hauteur de vos attentes. L'année 2022 a permis la réalisation de plusieurs projets ambitieux à la municipalité et nous souhaitons poursuivre sur cette lancée en 2023 dans un souci d'économie, et ce, tout en supportant la nouvelle équipe administrative en place.

Conditionnellement à la réponse positive d'une demande d'aide financière gouvernementale (RIRL, programme d'aide à la voirie locale), un projet majeur devrait être réalisé au cours de l'année, soit la réfection de l'infrastructure d'une portion du rang Saint-Charles Ouest. Des investissements pour le prolongement de la rue du Parc sont également envisagés durant la prochaine année. Nous avons aussi prévu un budget pour l'acquisition de lumière de rue au DEL, afin d'offrir à toute la population un éclairage public efficace, sécuritaire et respectueux de l'environnement. C'est au cours de cette année que nous accueillerons notre nouveau camion autopompe-citerne pour le Service incendie de Saint-Patrice.

Nous nous sommes engagés à mettre en place des actions pour les familles et les aînés dans notre plan d'action 2022-2027 de notre politique familiale. Nous travaillerons en ce sens. Au cours de l'année, nous adopterons notre plan de développement 2023-2030 qui guidera nos actions et priorités pour les prochaines années.

Le conseil municipal a adopté récemment le budget pour 2023 que vous découvrirez plus en détail dans cette édition du *Beaurivageois*. Pour toutes questions s'y rattachant, veuillez vous référer au bureau municipal et notre équipe se fera un plaisir de vous répondre.

Ces dernières semaines, la Municipalité a mené quelques nouvelles actions qu'il me fait plaisir de vous partager :

Nous avons accepté une entente relative à la fourniture de services de formation pour les pompiers volontaires et à temps partiel avec la Municipalité de Saint-Agapit.

Nous avons reconduit l'entente intermunicipale en matière d'inspection du bâtiment et de l'environnement pour toute l'année 2023 avec la Municipalité de Saint-Gilles. Cette entente se manifeste par la présence d'une ressource en urbanisme 10 heures par semaine, en l'occurrence madame Claudine Fontaine, qui sera autorisée à émettre les permis et autres autorisations relatives à sa fonction.

L'équipe des travaux publics a procédé à la réfection



du talus dans le rang Saint-Patrice afin de sécuriser toute l'infrastructure du rang. Les travaux se sont bien déroulés et nous soulignons la précieuse collaboration des citoyens et entrepreneurs dans ce dossier.

Nous sommes arrivés à une entente de principe avec la Société du Parc industriel de Saint-Patrice pour l'acquisition d'un terrain (lot # 6 546 147) qui nous permettra d'ici quelques semaines de décréter l'ouverture officielle du prolongement de la rue du Parc.

Bien que dame nature se soit montrée peu clémente depuis le début de l'hiver, la patinoire extérieure est maintenant accessible à tous, 7 jours sur 7. C'est grâce au travail de notre responsable des travaux publics que vous pouvez maintenant profiter du bon temps sur la glace. La programmation des loisirs hivernale en collaboration avec la Municipalité de Saint-Sylvestre est maintenant bien lancée et fait des heureux.

Enfin, nous vous annonçons le retour du terrain de jeux avec un service de garde pour la semaine de relâche qui aura lieu du 6 au 10 mars en collaboration avec l'Œuvre des terrains de jeux de Saint-Patrice. Les inscriptions auront lieu sous peu et vous en serez avisés.

Pour conclure, je tiens à remercier tous ceux qui contribuent jour après jour à développer notre beau village, tous ceux qui le rendent vivant et qui participent à l'effort collectif. Mentionnons d'ailleurs la Ferme Parkhurst qui s'est vu décerner le prestigieux titre de maître-élèveur Holstein pour une première fois.

Merci de votre confiance.

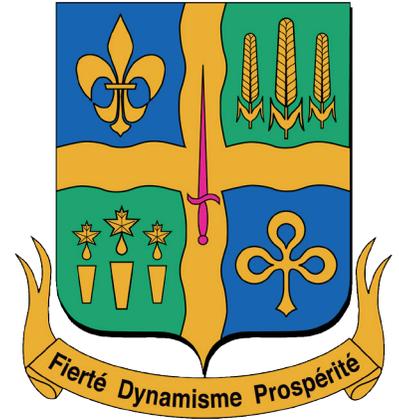
Bien à vous,

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'S. Boudreault'.

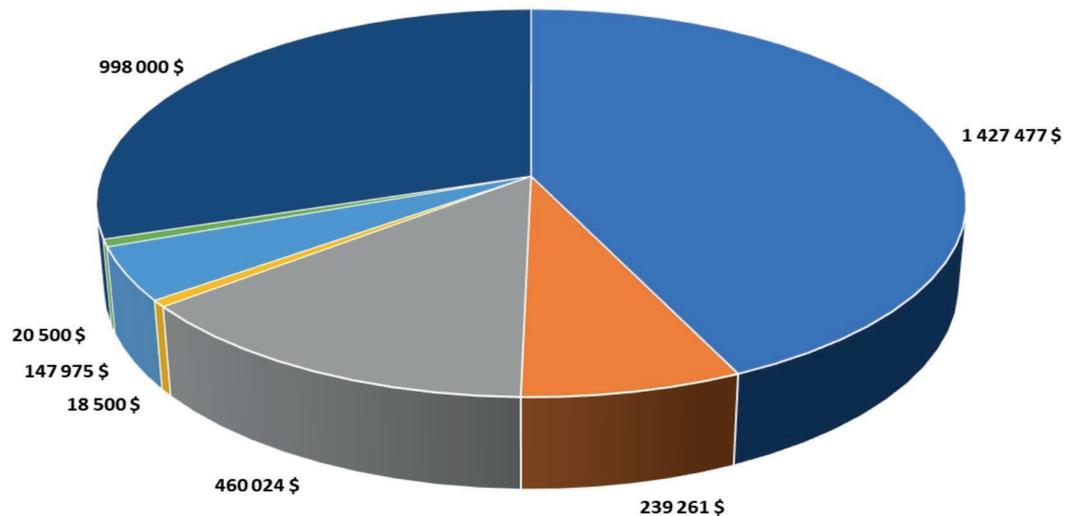
Samuel Boudreault,  
Maire de Saint-Patrice-de-Beaurivage



# BUDGET 2023



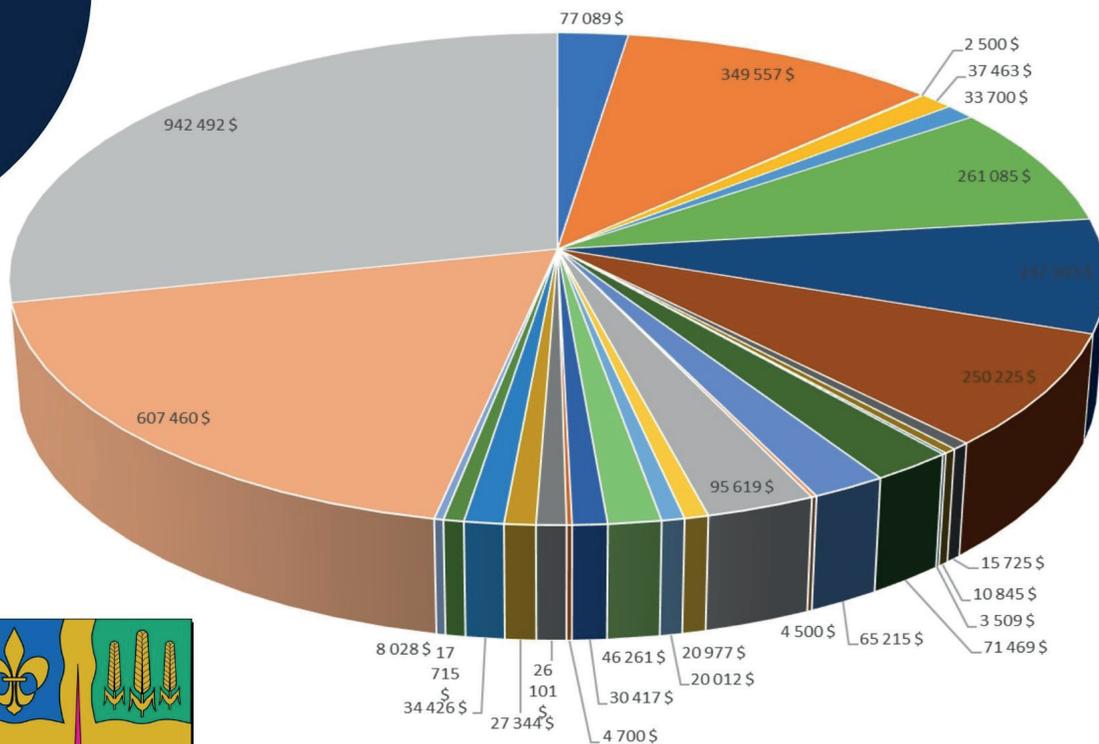
<b>REVENUS</b>	
TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ( foncière, sureté du Québec, déneigement etc.)	1 427 477 \$
TARIFICATION ET SERVICES MUNICIPAUX ( ordures, égouts, vidanges et autres )	239 261 \$
TARIFICATION PAIEMENT DES DETTES	460 024 \$
PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXES ( école et bureau de poste)	18 500 \$
AUTRES REVENUS ( services aux organismes, redevances carrières, amendes, intérêts )	147 975 \$
IMPOSITIONS SUR LE DROIT ( licences, permis, droit de mutation )	20 500 \$
SUBVENTIONS (Voirie locale, TECQ, RIRL, jeux d'eau, Fimeau, etc)	998 000 \$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>3 311 737 \$</b>



- TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ( foncière, sureté du Québec, déneigement etc.)
- TARIFICATION ET SERVICES MUNICIPAUX ( ordures, égouts, vidanges et autres )
- TARIFICATION PAIEMENT DES DETTES
- PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXES ( école et bureau de poste)
- AUTRES REVENUS ( services aux organismes, redevances carrières, amendes, intérêts )
- IMPOSITIONS SUR LE DROIT ( licences, permis, droit de mutation )
- SUBVENTIONS (Voirie locale, TECQ, RIRL, jeux d'eau, Fimeau, etc)



<b>DEPENSES</b>	
CONSEIL ( incluant les formations et les journées stratégiques)	77 089 \$
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	349 557 \$
GREFFE	2 500 \$
EVALUATION, APPLICATION DE LA LOI (quote part MRC et services professionnels)	37 463 \$
AUTRES (assurances, donc, frais juridiques)	33 700 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUES (services de police et pompiers, quote part MRC)	261 085 \$
VOIRIE MUNICIPALE	247 303 \$
ENLEVEMENT DE LA NEIGE	250 225 \$
ECLAIRAGE DES RUES	15 725 \$
CIRCULATION ET STATIONNEMENT	10 845 \$
TRANSPORT COLLECTIF	3 509 \$
RESEAU DE DISTRIBUTION DE LEAU POTABLE	71 469 \$
TRAITEMENT DE L'EAU USÉE	65 215 \$
RÉSEAU D'ÉGOÛT	4 500 \$
DECHETS DOMESTIQUES (ordures, récupération, grosse vidanges et quote part )	95 619 \$
MATIÈRES ORGANIQUES	20 977 \$
HYGIÈNE DU MILIEU ( travaux cours d'eau)	20 012 \$
AMÉNAGEMENT URBANISME ET ZONAGE	46 261 \$
PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	30 417 \$
OMH BEAURIVAGE	4 700 \$
CENTRE COMMUNAUTAIRE	26 101 \$
PATINOIRE (incluant salaire et entretien)	27 344 \$
PARC ET TERRAIN DE JEUX	34 426 \$
BIBLIOTHÈQUE	17 715 \$
AUTRES (don et subvention)	8 028 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	607 460 \$
IMMOBILISATION	942 492 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>3 311 737 \$</b>



## DÉPENSES 2023

- CONSEIL ( incluant les formations et les journées stratégiques)
- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- GREFFE
- EVALUATION, APPLICATION DE LA LOI (quote part MRC et services professionnels)
- AUTRES (assurances, donc, frais juridiques)
- SÉCURITÉ PUBLIQUES (services de police et pompiers, quote part MRC)
- VOIRIE MUNICIPALE
- ENLEVEMENT DE LA NEIGE
- ÉCLAIRAGE DES RUES
- CIRCULATION ET STATIONNEMENT
- TRANSPORT COLLECTIF
- RESEAU DE DISTRIBUTION DE LEAU POTABLE
- TRAITEMENT DE L'EAU USÉE
- RÉSEAU D'ÉGOÛT
- DECHETS DOMESTIQUES (ordures, récupération, grosse vidanges et quote part )
- MATIÈRES ORGANIQUES
- HYGIÈNE DU MILIEU ( travaux cours d'eau)
- AMÉNAGEMENT URBANISME ET ZONAGE
- PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- OMH BEAURIVAGE
- CENTRE COMMUNAUTAIRE
- PATINOIRE (incluant salaire et entretien)
- PARC ET TERRAIN DE JEUX
- BIBLIOTHÈQUE
- AUTRES (don et subvention)
- FRAIS DE FINANCEMENT
- IMMOBILISATION

# PROGRAMME TRIENNAL 2023-2024-2025

## RÉPARTITION DES DÉPENSES SELON LES PÉRIODES DE RÉALISATION (\$)

	2023	2024	2025	Financement
<b>Chemins, rues, routes, trottoirs</b>				
		-	-	
Programme d'amélioration du réseau routier	10 000.00 \$	10 000.00 \$	10 000.00 \$	Subvention
Infrastructure du rang St-Charles ouest	1 100 000.00 \$			RIRL Subvention
Parc Industriel	1 150 000.00 \$			Immobilisation
Rue principale ou Belfast - Asphaltage	230 000.00 \$			TECQ
Quartier résidentiel rue du boisé		260 000.00 \$		Immobilisation
<b>Approvisionnement et traitement de l'eau</b>				
				Budget immobilisations
<b>Traitement des eaux usées</b>				
		-	-	
<b>Réseau d'eau et égout</b>				
<b>Autres infrastructures</b>				
Parc Raymond Blais		140 000.00 \$	-	Subv.
	-	-	-	
<b>Réseau d'électricité</b>				
Lumières de rue	7 500.00 \$	5 000.00 \$	5 000.00 \$	Budget immobilisations
<b>Édifices administratifs</b>				
Immeuble du 486, rue Principale		10 000.00 \$		
			-	Budget immobilisations
	-		-	
<b>Édifices communautaires</b>				
Salle communautaire		3 500 000.00 \$	-	Subvention
<b>Améliorations locatives</b>				
	-	-	-	
<b>Véhicules</b>				
Prévoir une réserve pour matériel roulant	3 000.00 \$	3 000.00 \$	3 000.00 \$	À prévoir
<b>Ameublement et équipement de bureau, informatique</b>				
site-web	5 000.00 \$			Budget immobilisations
<b>Machinerie, outillage et équipement</b>				
Achat petit tracteur	10 000.00 \$			Budget immobilisations
<b>Protection incendie   Sécurité publique</b>				
	-	-	-	
Achat camion incendie	560 000.00 \$			Budget immobilisations
	-	-	-	
<b>Loisirs</b>				
		-	-	Subvention
				Subvention / immobilisations
Jeux d'eau		125 000.00 \$		
<b>Autres</b>				
Embellissement du secteur des puits / développement section résidentiel		10 000.00 \$		Budget immobilisations
<b>Total</b>	<b>3 075 500.00 \$</b>	<b>4 063 000.00 \$</b>	<b>18 000.00 \$</b>	<b>7 138 500.00 \$</b>

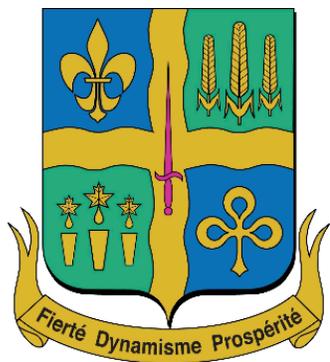


Chères Beaurivageoises, chers Beaurivageois,

Comme vous pouvez le constater, un budget équilibré dont les recettes égales les dépenses respectives. Le budget pour l'année 2023 sera influencé par l'augmentation du coût de la vie ainsi que de l'inflation chez la plupart de nos fournisseurs. Par conséquent, nous avons appliqué une augmentation raisonnable pour ne pas ajouter de pression supplémentaire dans le budget des citoyens.

- Samuel Boudreault, maire de Saint-Patrice-de-Beaurivage

## AVIS DE PROMULGATION



### MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE AVIS DE PROMULGATION

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 397-2022 FIXANT LES TAUX DE TAXE ET LES DIFFÉRENTES TARIFICATIONS POUR L'ANNÉE 2023**

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la municipalité :

Que le conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage, à la séance ordinaire du Conseil du 17 janvier 2023, a adopté le règlement numéro 397-2022 fixant le taux de taxation et les différentes tarifications pour l'année 2023.

Ledit règlement a suivi les étapes suivantes :

- Avis de motion : 8 novembre 2022
- Dépôt du premier projet de règlement : 13 décembre 2022
- Adoption du règlement : 17 janvier 2023
- Date d'entrée en vigueur : 21 janvier 2023

L'original de ce règlement est déposé au greffe du bureau municipal, 486 rue Principale, bur. 100, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture de bureau et une copie est mise sur le site internet de la municipalité pour consultation.

Ce règlement entre en vigueur immédiatement.

Donné à Saint-Patrice-de-Beaurivage, ce 20<sup>e</sup> jour de janvier 2023.

---

Isabelle Toutant  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

# RÈGLEMENT NUMÉRO 397-2022

## RÈGLEMENT NUMÉRO 397-2022 FIXANT LES TAUX DE TAXE ET LES DIFFÉRENTES TARIFICATIONS POUR L'ANNÉE 2023.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal, le Conseil a préparé et adopté les prévisions budgétaires pour l'année financière 2023 prévoyant des recettes égales aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QUE l'adoption de ces prévisions budgétaires nécessite des modifications dans le taux de la taxe foncière, de même que dans les tarifs de compensation et autres, pour l'année financière 2023 ;

ATTENDU QUE ces dites modifications doivent être faites en application des prescriptions édictées par le Code municipal ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé le 8 novembre 2022 par Andréanne Boulanger.

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé le 13 décembre 2022 par Andréanne Boulanger, appuyé par Richard Breton

À CES CAUSES,

Il est proposé par Andréanne Boulanger, appuyé par Richard Breton et résolu unanimement

Que le règlement numéro 397-2022 et que le conseil ordonne et statue par ledit règlement ainsi qu'il suit, savoir :

### ARTICLE 1

- Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 0.745\$ du cent dollars d'évaluation imposable conformément au rôle en vigueur au 1er janvier 2023;
- La taxe foncière pour les services de la Sûreté du Québec est fixée à 0.092\$ du cent dollars d'évaluation imposable;
- La taxe foncière pour les services d'entretien d'hiver des chemins municipaux est fixée 0.178\$ du cent dollars d'évaluation imposable;
- La taxe foncière pour le camion d'incendies est fixée à 0.0183\$ du cent dollars d'évaluation imposable;
- La taxe foncière relative au règlement numéro 150-2002, 0.07\$ du cent dollars d'évaluation imposable | Taxes Eaux vives - Aqueduc-Égout;
- La taxe foncière relative au règlement numéro 146-2002, 0.014\$ du cent dollars d'évaluation imposable | Taxes Infrastructures Transport - Belfast et du Moulin;
- La taxe foncière relative au règlement numéro 151-2002,

0.018\$ du cent dollars d'évaluation imposable | Taxes Programme d'infrastructures Québec-Municipalité;

- La taxe foncière relative au règlement numéro 372-2021, 0.021\$ du cent dollars d'évaluation imposable | Taxes Quartier résidentiel;
- La taxe foncière relative au règlement numéro 376-2021, 0.0043 \$ du cent dollars d'évaluation imposable / Taxes rang Petit-Lac 2022

**ARTICLE 2** - Un tarif de 737\$ sera imposé par unité au secteur aqueduc et égout, tel que stipulé au règlement numéro 150-2002;

**ARTICLE 3** - Le taux de la taxe spéciale pour les immeubles imposables situés à l'intérieur de l'arrondissement aqueduc et égout est fixé à 0.02\$ du cent dollars d'évaluation tel que stipulé au règlement numéro 179-2004 et 182-2004 et 366-2020 Travaux rang St-David et Petit-Lac;

**ARTICLE 4** - Le taux de la taxe spéciale pour les immeubles imposables situés à l'extérieur de l'arrondissement aqueduc et égout est fixé à 0.026\$ du cent dollars d'évaluation tel que stipulé au règlement numéro 179-2004 et 182-2004 et 366-2020| Travaux rang St-David et Petit-Lac.

**ARTICLE 5** - Les tarifs de compensation (entretien) pour les usagers de l'aqueduc sont fixés à :

- Logements : 136.00\$
- Logements (2 loyers et +) par logement 130.00\$
- Piscines : 61.00\$
- Piscines creusées : 90.00\$
- Commerces 120.00\$ / unité
- Entrepreneur, compagnie de transport et quincaillerie : 3 unités
- Industrie transformation alimentaire : 6 unités
- Service de soudure : 1 unité
- Commerce vacant : 1 unité
- Condo industriel, télécommunication : 1 unité
- Entrepreneur en construction : 1 unité
- Garage de réparation et débosselage : 2 unités
- Casse-croute : 1 unité
- Immeuble résidentiel avec commerce de service attenant : 0.25 unité
- Immeuble résidentiel avec salon de coiffure attenant : 0.5 unité

- Garage sans service et sans vente : 1 unité
- Atelier d'usinage (- de 5 employés) : 1.5 unité
- Atelier d'usinage (+ de 5 employés) : 1.75 unité
- Pharmacie : 1.5 unité
- Clinique dentaire et médicale : 2.5 unités
- Foyer et dépanneur : 2.75 unités
- Plomberie, chauffage, décoration, excavation : 2.75 unités
- Meunerie 11 250.00\$

**ARTICLE 6** - Les tarifs de compensation (entretien) pour les usagers des égouts et traitement des eaux usées sont :

- Logements 160.00\$
- Commerces 165.00\$ / unité
- Entrepreneur, compagnie de transport et quincaillerie : 3 unités
- Industrie transformation alimentaire : 3.5 unités
- Service de soudure : 1 unité
- Commerce vacant : 1 unité
- Condo industriel, télécommunication : 1 unité
- Entrepreneur en construction : 1 unité
- Garage de réparation et débosselage : 2.25 unités
- Casse-croute : 1 unité
- Immeuble résidentiel avec commerce de service attendant : 0.25 unité
- Immeuble résidentiel avec salon de coiffure attendant : 0.5 unité
- Garage sans service et sans vente : 1 unité
- Atelier d'usinage (- de 5 employés) : 1.5 unité
- Atelier d'usinage (+ de 5 employés) : 1.75 unité
- Pharmacie : 1.5 unité
- Clinique dentaire et médicale : 2.5 unités
- Foyer et dépanneur : 1.75 unité
- Plomberie, chauffage, décoration, excavation : 1.75 unités
- Meunerie 985.00\$

**ARTICLE 7** - Les tarifs de compensation pour l'enlèvement et la disposition des ordures ménagères et la récupération sont fixés à :

La tarification présentée est établie pour un maximum de deux (2) bacs à déchets ou de deux (2) bacs de récupération par adresse. Lorsque le nombre de bacs à déchets ou de bacs de récupération par adresse excède deux (2), la tarification est établie à 600\$ pour chacune des catégories.

- Logements 134.00\$
- Exploitation agricole 175.00\$

- Chalets 60.00\$
- Les habitations non habitées depuis plus de 1 an, aucuns frais
- Commerces 150.00\$ / unité
- Entrepreneur, compagnie de transport et quincaillerie : 2 unités
- Industrie transformation alimentaire : 1.75 unité
- Service de soudure : 1.5 unité
- Commerce vacant : 1 unité
- Condo industriel, télécommunication : 1 unité
- Entrepreneur en construction : 1 unité
- Garage de réparation et débosselage : 2.75 unités
- Casse-croute : 1.75 unité
- Immeuble résidentiel avec commerce de service attendant : 0.25 unité
- Immeuble résidentiel avec salon de coiffure attendant : 0.5 unité
- Garage sans service et sans vente : 1 unité
- Atelier d'usinage (- de 5 employés) : 1.75 unité
- Atelier d'usinage (+ de 5 employés) : 2 unités
- Pharmacie : 2.5 unités
- Clinique dentaire et médicale : 1.5 unité
- Foyer et dépanneur : 2 unités
- Meunerie : 1225.00\$
- Plomberie, chauffage, décoration, excavation : 2 unités
- Conteneurs à ordures et à récupération : 600.00\$

**ARTICLE 8** - Les tarifs de compensation pour la vidange des fosses septiques comprennent le coût de la vidange, le transport, le traitement et la disposition des boues de fosses septiques.

- Résidence : 80.00\$ / année
- Chalets 40.00\$ / année

**ARTICLE 8.1** - Les tarifs de compensation pour une vidange supplémentaire ou deuxième visite

- Résidence et chalet : 55.00\$ / par vidange

**ARTICLE 9** – Les tarifs de compensations pour le service de collecte des matières organiques comprennent le coût du transport, le traitement et la disposition de la matière;

- 1 logement, 1 bac brun : 44\$ / année
- 2 à 5 logements, 2 bacs bruns : 88\$ / année
- 5 logements et plus, 3 bacs bruns : 132\$ / année
- Résidence de personnes âgées, 3 bacs bruns : 132\$ / année

- Restaurant, casse-croute, 2 bacs bruns : 88\$ / année

Un tarif de 44,00\$ sera ajouté au compte de taxes annuellement pour chaque logement

**ARTICLE 10-** Le tarif pour la licence de chien : 10\$ / chien

**ARTICLE 11** - Le paiement des comptes de taxes annuels dépassant 300.00\$ pourra être fait en 6 versements égaux soit les :

- Premier versement 15 mars 2023
- Deuxième versement 14 avril 2023
- Troisième versement 15 juin 2023
- Quatrième versement 15 août 2023
- Cinquième versement 15 septembre 2023
- Sixième versement 16 octobre 2023

**ARTICLE 11.1** - Le paiement des comptes de taxes complémentaires émis en cours d'année à la suite d'une modification de la valeur foncière de la propriété dépassant 300.00\$ pourra être fait en 3 versements égaux selon les échéances suivantes :

- Premier versement : 30 jours après l'émission du compte
- Deuxième versement : 90 jours après l'émission du compte
- Troisième versement : 150 jours après l'émission du compte

**ARTICLE 12** – Tarification municipale.

<b>9.1 Administration générale</b>		
	Photocopies ou impressions Cette tarification s'applique aux particuliers sauf aux organismes œuvrant sur le territoire de la Municipalité	0.20\$ / la copie
	Télécopies	1.00\$ / la numérisation

<b>Boîte de service</b>	
Localisation	15.00\$
Ouverture ou fermeture	15.00\$ /ch
Ouverture ou fermeture	Gratuit (note <sup>1</sup> )
Ajustement sans excavation	20.00\$ Gratuit (si l'ajustement est rendu nécessaire à cause du gel)
Réparation ou remplacement	Coûts réels
Installation d'une nouvelle boîte de service	Coûts réels
Note <sup>1</sup> La gratuité s'applique pour l'ouverture ou la fermeture dans l'année et pendant les heures normales de travail, en dehors de ces heures les coûts réels s'appliquent.	

**ARTICLE 13** – Le taux de la taxe foncière générale et les tarifs ci-haut énumérés s’appliquent pour l’année fiscale 2023.

**ARTICLE 14** - Le taux d’intérêt pour tous les comptes dus à la municipalité sera de 12% pour l’exercice financier 2023.

**ARTICLE 15** - Les allocations de fonction des élus est fixé à 187.48\$ par mois de pour l’exercice financier 2023.

**ARTICLE 16** - Le coût des frais de déplacement est de 0.45\$ du kilomètre.

**ARTICLE 17** - La tarification liée à la tenue d’une consultation publique relative à un projet d’élevage porcin [article 165.4.11 de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (LAU – chapitre A-19.1)] est établie selon les coûts réels et les frais engendrés.

À la suite de la tenue de la consultation publique relative à un projet d’élevage porcin, la Municipalité cumulera les déboursés engendrés lors de la procédure de la consultation. La Municipalité fera parvenir, par la suite, au demandeur une facture détaillant les éléments comptabilisés et les coûts.

Le tarif exigé au propriétaire de l’immeuble faisant l’objet d’un projet d’élevage porcin est assimilé à une taxe foncière en vertu des articles 244.1 à 244.8 inclusivement de la Loi sur la fiscalité municipale.

**ARTICLE 18** - Le présent projet de règlement abroge le règlement no 380-2021.

**ARTICLE 19** - Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi, le 1 janvier 2023.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**ATTESTATION**

Signé à Saint-Patrice-de-Beaurivage, province de Québec, ce 17 janvier 2023.

---

Samuel Boudreault  
Maire

---

Isabelle Toutant  
Directrice générale par intérim et  
secrétaire-trésorière par intérim

**Avis de promulgation donné le 20 janvier 2023**

# AVIS DE PROMULGATION



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE

### AVIS DE PROMULGATION

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 398-2022 RÉGISSANT LES NORMES D'IMPLANTATION ET CONDITIONS D'AMÉNAGEMENT D'UN OUVRAGE DE STOCKAGE DE SEL DE VOIRIE ET/OU D'ABRASIF.**

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la municipalité :

Que le conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage, à la séance ordinaire du Conseil du 17 janvier 2023, a adopté le règlement numéro 398-2022 régissant les normes d'implantation et conditions d'aménagement d'un ouvrage de stockage de sel de voirie et/ou d'abrasif.

L'objet de ce règlement est de modifier le règlement numéro 355-2019 intitulé « Règlement de zonage ».

Ledit règlement a suivi les étapes suivantes :

- Avis de motion : 13 décembre 2022
- Dépôt du premier projet de règlement : 13 décembre 2022
- Assemblée publique de consultation : 17 janvier 2023
- Adoption du règlement : 17 janvier 2023
- Date d'entrée en vigueur : 21 janvier 2023

L'original de ce règlement est déposé au greffe du bureau municipal, 486 rue Principale, bur. 100, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture de bureau et une copie est mise sur le site internet de la municipalité pour consultation.

Ce règlement entre en vigueur immédiatement.

Donné à Saint-Patrice-de-Beaurivage, ce 20<sup>e</sup> jour de janvier 2023.

---

Isabelle Toutant  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

**Le règlement 398-2022 peut être consulté en totalité sur le site Web municipal à :  
<https://www.ville.saint-patrice-de-beaurivage.qc.ca/reglements-municipaux>**

## ORDRE DU JOUR



### CONSEIL DU 17 JANVIER 2023

#### Séance ordinaire

- 3284-01-2023 Lecture et adoption de l'ordre du jour  
3285-01-2023 Séance ordinaire du 13 décembre 2022  
3286-01-2023 Séance extraordinaire du 13 décembre 2022  
3287-01-2023 Règlement 397-2022 Fixant le taux de taxation et les différentes tarifications pour l'année 2023  
3288-01-2023 Nomination par intérim : Direction générale  
3289-01-2023 Modification de signataires aux comptes  
3290-01-2023 Approbation de l'utilisation de feux verts clignotants par les pompiers répondant à un appel d'urgence  
3291-01-2023 Adoption du règlement 398-2022 - Modification du règlement de zonage pour l'aménagement d'un ouvrage de stockage de sel de voirie  
3292-01-2023 Avis : Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ  
3293-01-2023 Portrait de l'offre et de la demande en loisir pour le territoire de la MRC de Lotbinière  
3294-01-2023 Entente pour les frais d'électricité du panneau d'affichage  
3295-01-2023 Renouvellement du service de transport adapté 2023  
3296-01-2023 Comptes à payer pour le mois de décembre 2022  
3297-01-2023 Ressource régionale partagée : Technicien informatique  
3298-01-2023 Ressource régionale partagée : Soutien administratif et RH  
3299-01-2023 Clôture de la séance

## BIBLIOTHÈQUE FLORENCE-GUAY

### Bibliothèque Florence-Guay



470, rue du Manoir  
Tél. : 418-596-2439

[bibliosaintpatrice@gmail.com](mailto:bibliosaintpatrice@gmail.com)

Mardi et jeudi : 18 h 30 à 20 h

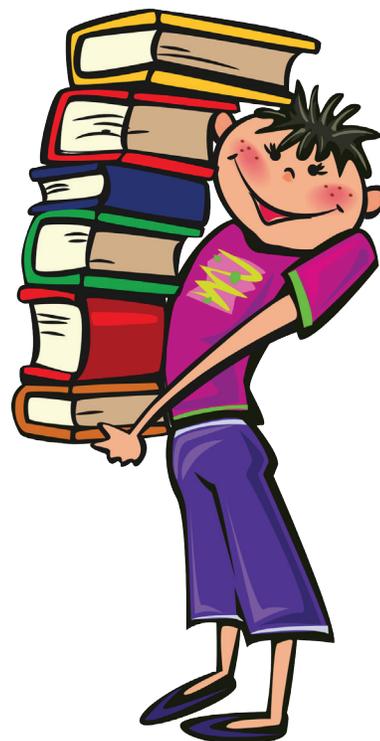
Samedi : 10 h à 11 h 30

[www.reseaubibliocna.qc.ca/client/fr\\_CA/saint-patrice-de-beaurivage](http://www.reseaubibliocna.qc.ca/client/fr_CA/saint-patrice-de-beaurivage)

**HEURE DU CONTE :** À l'occasion de la Saint-Valentin, Louise T. animera l'heure du conte pour les enfants âgés de 3 à 6 ans. Une surprise sera remise aux petits de ce groupe d'âge.

**GRAND CONCOURS À VENIR :** Surveillez la publicité qui s'en vient au début de février !

**DERNIERS ACHATS :** *Allégorie du tiroir à ustensiles* (Fabien Cloutier) - *Records Guinness 2023* - *Famille royale* (Stéphane Rousseau) - *Guide de l'auto 2023* - *Maple* (David Goudreau) - *La prière de l'épinette noire* (Serge Bouchard) et *Vivre le deuil au jour le jour* (C. Fauré).



## INSCRIPTION À L'ÉCOLE PRIMAIRE LA SOURCE – ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

### QUAND ? DU 30 JANVIER AU 10 FÉVRIER 2023

- ☺ Votre enfant est né entre le 1<sup>er</sup> octobre 2018 et le 30 septembre 2019 ? Vous pouvez l'inscrire à la maternelle 4 ans ou au programme Passe-Partout ! Une rencontre d'information concernant ces deux programmes aura lieu le 2 février à 19 h00 à l'école et il en sera possible d'y faire l'inscription lors de cette soirée. Vous pouvez également prendre rendez-vous avec la secrétaire pour effectuer l'inscription.
- ☺ Votre enfant n'a pas fait la maternelle 4 ans ou le programme Passe-Partout et est né entre le 1<sup>er</sup> octobre 2017 et le 30 septembre 2018 ? Il est maintenant le temps de l'inscrire à la maternelle 5 ans !



**Le certificat de naissance (grand format) de l'enfant et une preuve de résidence sont obligatoires lors de l'inscription.**

- ☺ Votre enfant fréquente déjà l'école la Source ? Vous devez faire la réinscription via votre Mozaïk portail parents ! Restez attentifs aux informations qui vous seront parvenues par courriel à ce sujet.



Pour inscrire votre enfant, nous vous invitons à communiquer avec la secrétaire de l'école, M<sup>me</sup> Estelle Mercier, au 418 386-5541 poste 16900 ou par courriel à [source@csbe.qc.ca](mailto:source@csbe.qc.ca)

**Au plaisir de vous rencontrer et de faire vivre des souvenirs mémorables à votre enfant !**

**Vous êtes parent d'un enfant qui aura  
4 ans au 30 septembre 2023 ?**



Une rencontre d'information au sujet de la maternelle 4 ans et du programme Passe-Partout aura lieu le 2 février à 19 h 00. Elle se tiendra à l'école La Source et l'enseignante à la maternelle 4 ans ainsi que la responsable du volet parents de Passe-Partout seront présentes pour répondre à vos questions.

Si vous le souhaitez, il sera possible d'inscrire votre enfant à ce moment. Vous aurez besoin d'une preuve de résidence ainsi que du certificat de naissance.



Au plaisir de vous rencontrer !!

Mélanie Therrien et Julie Aubin

Enseignante

Responsable volet parents

## SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

# RECOMMANDATIONS

**À VÉRIFIER** ✓

**CHEMINÉE**

**TUYAUX DE POÊLE**

**PLINTHES ÉLECTRIQUES DÉGAGÉES**

**DÉTECTEUR DE FUMÉE FONCTIONNEL (CHANGER LES BATTERIES AU BESOIN)**

**EXTINCTEUR À PROXIMITÉ, L'AIGUILLE DOIT ÊTRE DANS LE VERT**

**AVOIR UNE OU DEUX SORTIES DE SECOURS ACCESSIBLES EN TOUT TEMPS**

**MERCI DE VOTRE PRÉCIEUSE COLLABORATION ,  
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE**



## LE BEAURIVAGEOIS



### Date de tombée du Beaurivageois du mois de février 2023

La date limite pour envoyer vos textes et annonces pour l'édition du *Beaurivageois* du mois de février 2023 est le dimanche 19 février 2023. L'adresse de courriel est : [beaurivageois@gmail.com](mailto:beaurivageois@gmail.com)

N'oubliez pas que vous pouvez recevoir votre édition du *Beaurivageois* en format numérique entièrement en couleur en en faisant la demande à cette même adresse de courriel.

## CHEVALIERS DE COLOMB



### RÉUNION

Réunion des Chevaliers de Colomb conseil #2993

Mercredi le 15 février 2023 à 20 heures • Salle municipale de Saint-Patrice

**Saint-Valentin** Bienvenue aux conjointes!

Pascal Marcoux, Grand Chevalier

# MESSAGE IMPORTANT

## S'enregistrer sur la liste d'attente du «**Guichet d'accès à un médecin de famille**»

**Vous n'avez pas encore de médecin de famille ou vous faites partie des patients dont le médecin de famille quittera pour la retraite dans les prochains mois.**

**IL EST IMPORTANT** de vous enregistrer sur la liste d'attente du **Guichet d'accès à un médecin de famille (GAMF)** pour qu'un nouveau médecin puisse vous prendre en charge.

## PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Dans Google, tapez «**Guichet d'accès à un médecin de famille**» ou entrez l'adresse suivante :  
<https://www.quebec.ca/sante/trouver-une-ressource/guichet-acces-medecin-famille>

Par la suite, suivez la procédure en deux (2) étapes simples en ayant, en main,  
**vosre carte d'assurance maladie.**

Veillez noter que les «**membres coop**» ont également **le privilège de s'inscrire via une station d'inscription** située à la Coop de Solidarité santé du sud de Lotbinière de Saint-Patrice-de-Beaurivage.

**Pour plus d'information,  
veuillez composer le 418-596-2213.**





## VIACTIVE ET MÉMOIRE EN SANTÉ

Les animatrices de Viactive et Mémoire en Santé de même que les membres du Conseil d'administration du Club Social FADOQ souhaitent à leurs membres ainsi qu'à tous les autres citoyens de notre localité *une année 2023 selon leurs espérances, surtout SANTÉ et BON-HEUR !*

Les animatrices de Viactive et Mémoire en Santé ont recommencé les séances d'activités physiques et mentales et ce, à tous les mardis à compter de 13h30.



## SOIRÉE BASEBALL-POCHE

Les membres du CA du Club Social FADOQ invitent ses membres à la 3e Soirée baseball-poche inter-paroissiale, jeudi le 23 février à 18h.

## CONFÉRENCES

Le Club Social FADOQ de St-Patrice invite tous les aînés (pas seulement nos membres) à assister à deux conférences données par la SAAQ, mardi le 28 février à 13h30 à la salle municipale.

### « Aînés avisés », par Jessika Ouellet, policière

La façon de faire des fraudeurs est de plus en plus sophistiquée. Depuis quelques mois, les fraudeurs sollicitent beaucoup les aînés. Madame Ouellet nous éclairera afin de ne pas se faire piéger. Comment reconnaître les fraudes sur les réseaux sociaux, par téléphone, etc ? Comment réagir ? Qui peut nous aider en cas de besoin, etc ?

### « Au volant de ma santé », par Alexandre Drombrowski, policier

Les principaux thèmes sont :

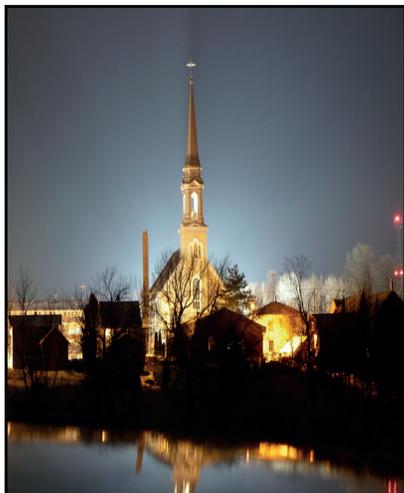
- Le rôle de la SAAQ dans l'évaluation de la capacité de conduire des aînés;
- Les nouveautés au Code de la sécurité routière;
- Un rafraîchissement des connaissances sur la conduite automobile et le partage de la route avec les usagers vulnérables.

Une période de questions suivra chaque conférence. Nous espérons que ces sujets attireront votre attention et qu'ils sauront vous rassurer.

Les membres du Conseil d'administration et Jacqueline Perreault



# FABRIQUE SAINTE-MÈRE DE JÉSUS



## Église de Saint-Patrice-de-Beaurivage

### C.V.A.

Cher(s) paroissien(e)s et citoyen(e)s de Saint-Patrice de Beaurivage, chaque année, à cette période, nous sollicitons votre générosité pour le maintien et l'entretien de notre église, car nous devons continuer à assumer différents frais : chauffage, électricité, entretien, assurances, administration, etc.

**Une paroisse  
vivante grâce  
à vous !**

Notre campagne de financement Annuelle C.V.A. débutera en février.

## BRUNCH DE LA SAINT-PATRICK



Nous sommes heureux de vous informer que notre brunch de la Saint-Patrick aura lieu cette année le 12 mars 2023 avec la collaboration de tous les organismes de notre paroisse.

Des infos supplémentaires seront publiées

dans le prochain *Beaurivageois*.

## OFFRE D'EMPLOI : SECRÉTAIRE

La Fabrique Sainte-Mère de Jésus est à la recherche d'une secrétaire aux points de services de Sainte-Marie et Saint-Patrice et aux autres paroisses si besoin.

Compétences requises : connaissance de base en informatique (Suite Office et Internet).

Pour informations : Huguette au 418-475-6994.

## REMERCIEMENTS

Grand MERCI à Diane et Marcel Gagnon qui, encore cette année, ont monté la crèche de Noël pour nos célébrations des Fêtes.

Merci aussi à tous les bénévoles, à la chorale et à vous tous pour votre participation !



**Merci !**

**Tournoi**  
**500**

*Merci aux généreux donateurs  
qui ont contribué au succès du  
tournoi de 500 tenu vendredi le  
13 janvier dernier.*

*Merci aux participants et  
félicitations aux gagnants!!!*



Réservez dès maintenant votre  
heure de départ pour la *Sleigh  
ride* aux flambeaux du Festival à la  
Grange le 4 février prochain.

**Sleigh  
ride**

SAMEDI  
4 février 2023

Chansonnier  
Feu & Bar

Sentiers aux flambeaux  
Départ de jour à 13h00  
Départ de soir à 18h00



*Venez  
vous amuser!*



164, rang St-David  
St-Patrice-de-Beaurivage  
418 655-9377



Adultes: 15\$ • Enfants: 7,50\$

## Programmation plein air automne 2022-hiver 2023



Une invitation du Comité plein air de Lotbinière

Programmation disponible sur le site [www.vivreinlotbiniere.com](http://www.vivreinlotbiniere.com) (activités/loisirs)

Pour le plaisir de bouger en bonne compagnie !



Mois	Date	Description de l'activité
Février	1	<b>SKI DE FOND, MARCHÉ ET RAQUETTE* À SAINT-FLAVIEN</b> Départ : 13h30 au relais de ski au bout de la rue Bernatchez.
	8	<b>SKI DE FOND, MARCHÉ ET RAQUETTE* À DOSQUET</b> Départ : 13h30, en face du 456, Route 116.
	15	<b>SKI DE FOND, MARCHÉ ET RAQUETTE* À SAINTE-AGATHE</b> Départ : 13h30, (Stationnement du chalet des sports).
	22	<b>RAQUETTE* et MARCHÉ À SAINT-SYLVESTRE</b> Départ : 10h, 25 route Clark (cabane à Sucre Gaétan Bilodeau). Apportez votre lunch.



\*Vous n'avez pas de raquettes ? Sachez que vous pouvez en emprunter au Carrefour des personnes âgées de Lotbinière (418-728-4825 ou 1 866 728-4825) de même qu'aux municipalités de Dosquet, Issoudun, Laurier-Station (\$), Lotbinière, Ste-Agathe et Ste-Croix

**COVOITURAGE POSSIBLE**

**Pour Info :** Ginette Dion : 418 596-2137 / Micheline Martineau : 418 599-2334 / Claudette Olivier 418 728-2638 / Pierrette Therrien 418 728-3317 / CPAL 418-728-4825 ou 1 866 728-4825



### IMPÔT

Le Club Lions de Ste-Marie offre de produire, GRATUITEMENT, votre déclaration d'impôt. Ce service est admissible aux personnes dont les revenus sont inférieurs à :

- 35 000\$ pour une personne seule
- 45 000\$ pour un couple + 2 500\$ pour chaque enfant à charge
- 45 000\$ pour un adulte avec un enfant + 2 500\$ par personne à charge
- revenus d'intérêt inférieur à 1 000\$

OÙ: Salle communautaire (Sacristie) à l'arrière de l'église de Ste-Marie

QUAND: Les vendredis 10 et 17 mars de 10:00 à 11:00 et de 13:00 à 14:00

Apportez tous vos documents.

## Collecte de gros rebuts en tout temps



**RECYC-LAV INC.**

POUR INFORMATIONS OU POUR UNE DEMANDE DE RAMASSAGE,  
COMMUNIQUEZ AVEC LOCATION DEMERS ET DUBOIS INC.

418-881-0084

[mariolamond@gmail.com](mailto:mariolamond@gmail.com) • [larecyclerie.ca](http://larecyclerie.ca)

**CE SERVICE SANS FRAIS VOUS EST  
OFFERT PAR LA MUNICIPALITÉ !**

# REGROUPEMENT DES JEUNES DE LOTBINIÈRE

FÉVRIER 2023



REGROUPEMENT  
DES JEUNES  
DE LOTBINIÈRE

## BONS COUPS DES JEUNES

- Implication de 8 jeunes lors des comités V.I.P de cet automne.
- Implication de plus de 10 jeunes lors du nettoyage des abribus d'Express Lotbinière depuis cet automne.
- Plus de 5 activités de financement réalisées par les jeunes depuis cet été.

## À VENIR

- Février: Mois *on s'love* pour la prévention du suicide et la promotion de la vie
- 5 et 19 février: Cantine courses de bazous d'Issoudun
- 17 février: Valcartier

\*Activités offertes pour tous les jeunes de  
12 à 17 ans de la MRC de Lotbinière\*

 rjlotbiniere

 rjlotbiniere

 Regroupement des jeunes de Lotbinière

[www.rjlotbiniere.com](http://www.rjlotbiniere.com)

### INTERVENANTE COMMUNAUTAIRE



Qui: Éloïse Beaupré,  
Intervenante  
communautaire.

Quoi: Intervenante auprès de la clientèle adolescente, par l'approche de réduction des méfaits, donne accès à du matériel de prévention, accompagne, écoute et suit le rythme de la personne.

Où: Dans les écoles secondaires & alentours, différents endroits dans les municipalités de Lotbinière.

Quand: Un horaire est disponible sur Facebook



REGROUPEMENT  
DES JEUNES  
DE LOTBINIÈRE

**Pour me joindre:** 581-992-3009 (Appels et textos)

Pour service d'urgence 24/7, contactez 1-866-appelle

**Facebook:** Éloïse Intervenante Communautaire

**E-mail:** [intervenante.communautaire@rjlotbiniere.com](mailto:intervenante.communautaire@rjlotbiniere.com)

# IMMIGRATION

## Tellement enrichissant culturellement!

- ▶ Plus d'une trentaine de pays représentés dans notre MRC
- ▶ Des nouveaux plats succulents à découvrir
- ▶ Différentes cultures pleines de richesses
- ▶ Et que dire de la musique!

VIVE LA DIVERSITÉ!



Vous êtes, vous-même, une personne nouvellement arrivée ou tout simplement curieuse et voulez participer à nos activités? **Contactez-nous!**

☎ 418 888-8855

[www.carrefouemploiilotbiniere.com](http://www.carrefouemploiilotbiniere.com)

Avec la participation financière de :

Québec 

**CARREFOUR**  
EMPLOI · LOTBINIÈRE



 MRC  
Lotbinière

# *C'est votre cégep à St-Agapit!*



Centre d'études  
collégiales de Lotbinière  
Cégep de Thetford

**PLUS DE 175 ÉTUDIANTS**  
**PRÈS DE 50 EMPLOYÉS**  
**6 PROGRAMMES D'ÉTUDES**

- TOUS LES MÊMES SERVICES QUE LES AUTRES CÉGEPS
- DES FORMATIONS SUR MESURE POUR LES ENTREPRISES

Un environnement unique, tout près de chez vous!

**PORTES OUVERTES** 25 janvier de 18 h à 20 h 30

# CONFÉRENCE : INFLATION

- QU'EST-CE QUE L'INFLATION?
- COMMENT SE MESURE L'INFLATION?
- POURQUOI DOIS-JE ME PRÉOCCUPER DE L'INFLATION?
- QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES DE L'INFLATION?
- LE BUDGET DANS TOUT ÇA?
- QUELS SONT LES OUTILS DISPONIBLES POUR CONTRER L'INFLATION?

DONNÉ PAR L'ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'ÉCONOMIE FAMILIALE

**INSCRIPTION AVANT LE 20 FÉVRIER 2023**

22 FÉVRIER 2023

09H30 À 11H00

CENTRE COMMUNAUTAIRE (SALLE DU BAS)

372 RUE ST-JOSEPH - LAURIER-STATION

**PAR TÉLÉPHONE: 418-728-4054**



**CDDS**

Corporation de Défense de  
Droits Sociaux de Lotbinière Inc.

**HORAIRE PATINOIRE**

**LUNDI AU VENDREDI  
13H À 21H**

**SAMEDI ET DIMANCHE  
9H À 21H**

**JOURNÉES PÉDAGOGIQUES  
9H À 21H**

**COMPOST**

**PROCHAINE COLLECTE**

**23 FEVRIER**



# Développement résidentiel

## DOMAINE DU BOISÉ

St-Patrice-de-Beaurivage  
<https://www.ville.saint-patrice-de-beaurivage.qc.ca/projets-domiciliaires>

**PRIX DES TERRAINS:** **295\$**  
à partir de /piéd carré

- Multi logement
- Unifamiliale
- Unifamiliale ou jumelé

**Pour information:**  
**418 596-2362**  
[st.patrice@globetrotter.net](mailto:st.patrice@globetrotter.net)